



Dedit exp Irar non retirée par le propriétaire

Par **francoisep**, le **16/11/2010** à **17:45**

Bonjour, rnj'ai envoyé ma dédit en LRAR à l'adresse indiquée dans mon bail mais ma lettre m'a été retournée car plus à cette adresse. J'ai alors tél au propriétaire qui m'a indiqué une autre adresse. J'ai renvoyé ma lettre en LRAR et mon propriétaire n'a pas encore été retiré ma lettre à la poste et demain ça fera 15 jours, donc la poste va me retourner ma dédit. On m'a indiqué que les 3 mois de préavis était a partir de la réception de ma dédit par le propriétaire. Je ne sais plus quoi faire ? Dois-je renvoyer une lettre ? Je viens de perdre 1mois à cause de cela.

Par **mimi493**, le **16/11/2010** à **20:46**

Vous devez aller voir un huissier pour délivrer le congé.

Par **francoisep**, le **17/11/2010** à **07:14**

rebonjour, rnMerci pour votre réponse. rnle problème c'est que la nouvelle adresse que le propriétaire m'a indiqué est une boîte au lettre. Il n'habite pas à cet adresse. rnBonne journée.

Par **mimi493**, le **17/11/2010** à **10:52**

Voyez avec l'huissier, en lui donnant toutes les informations que vous avez + votre bail + la LRAR retournée (que vous n'avez pas ouverte) + preuve de dépôt de la seconde. rn rnAvant

d'aller voir l'huissier, allez à la poste. Les AR se perdent souvent, mais la poste peut vous dire si la LRAR a été délivrée ou non.